

DECRET N° 2009-641 DU 17 DECEMBRE 2009

portant approbation du budget prévisionnel de la
Compagnie Béninoise de Navigation Maritime
(COBENAM) pour l'exercice 2009.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- Vu** la proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2009-260 du 12 juin 20089 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2006-268 du 14 Juin 2006 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2009-052 du 02 Mars 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires ;
- Vu** le décret n° 2005-110 du 11 mars 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Vu** l'ordonnance n° 74-50 du 31 Juillet 1974 portant ratification de la Convention entre la République du Bénin et la République Algérienne Démocratique et Populaire et portant création de la Compagnie Béninoise de Navigation Maritime (COBENAM) ;
- Sur** rapport du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires ;
- Le** Conseil des Ministres en sa séance du 19 octobre 2009 ;

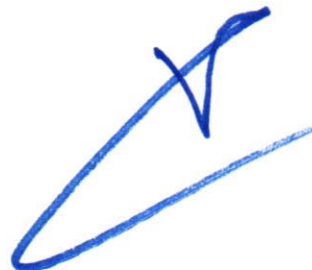
DECRETE:

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel de la Compagnie Béninoise de Navigation Maritime (COBENAM) pour l'exercice 2009 tel qu'il figure en annexe au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 décembre 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



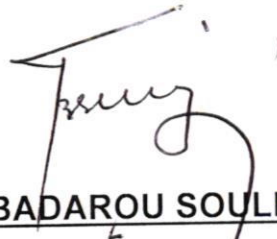
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, chargé de l'Economie
Maritime, des Transports Maritimes et
Infrastructures Portuaires,



Issa BADAROU SOULE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HCJ 2 MECPDEPPCAG 4 MDCEMTMIP/PR 4 MEF
4 AUTRES MINISTERES 27 SGG 4 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-
DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 1 DGPN 1
JO 1.